

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 11 décembre 2023

RAPPORT POUR INFORMATION

SITE VERNE DELPECH A AMIENS SUITES DU DIAGNOSTIC DE STRUCTURE

Mise à jour du rapport présenté à la FSC du 20/06/2023

Rappel du contexte et des opérations réalisées

Suite au risque constaté sur l'escalier du site Verne Delpech et afin d'identifier les réponses à apporter, il a été procédé à sa condamnation et à un diagnostic sur la structure du bâtiment, en particulier sur le dimensionnement des planchers (bureaux 009, 010 et 013, 113, 114, 116, à 119, 213, 214, 216, 217, 304 et 306). Cette zone est dénommée dans le rapport **Zone 1**.

L'administration a réceptionné le 18/04/19 au soir le résultat du diagnostic de structure réalisé par Sixense qui confirme un sous-dimensionnement d'une partie de ces planchers.

Après analyse du rapport, des actions ont été immédiatement réalisées après échange avec les directions concernées dont le déplacement le 25/04/19 de 13 agents, allègement de la charge d'exploitation des bureaux. Suite aux actions réalisées et évoquées lors de la rencontre du 3/05/19, le risque identifié sur les planchers a été maîtrisé.

Par la suite, les études et les premières actions se sont poursuivies. Le déménagement des agents présents sur le site entre le 24/08/20 et le 14/10/20 et du mobilier en novembre 2020, a permis de poursuivre les études après dépose des faux plafonds.

En complément, au regard du principe de précaution, un diagnostic de structure a été commandé le 29 mai 2019 sur la partie non diagnostiquée du bâtiment, contiguë à la zone diagnostiquée. Ce diagnostic complémentaire concerne les bureaux 113 à 118, 119, 213 à 217, 304 et 306.

Suite au diagnostic réalisé durant l'été 2019, Le rapport du bureau de contrôle réceptionné le 3/10/19 a préconisé les mêmes mesures que précédemment (allègement des charges d'exploitation et réalisation d'une étude sur les éventuels travaux à envisager sur les planchers).

Concernant l'escalier, l'usage de l'escalier a été de nouveau autorisé à compter du 8/08/19 suite à la réalisation des travaux de brochage ont été réalisés.

Concernant la Zone 1 (Zone libérée pour les travaux), après échanges entre le Maître d'œuvre et le bureau de contrôle, les travaux suivants ont été validés le 5 octobre 2021 par le bureau de contrôle :

- Reprise structurelle des planchers (travaux neufs par reprise des solives déformées), pour une charge de 250 Kg/m² et une résistance au feu (Stabilité au Feu/Comportement au feu 1h) pour les bureaux suivants : 109 et 111 au R+1, 208, 209 et 211 au R+2 et 302 au R+3,

Les différents travaux (installation de la base vie, reprise des désordres en façade, reprise des planchers des bureaux...) se sont déroulés du 28/02/2022 au 02/12/2022.

Une réunion de présentation des travaux a été réalisée auprès des agents le 09/11/2022.

Les agents de la DFP affectés au 67 mail et rue Pierre Lhermitte seront réinstallés sur site les 22 et 23 mai 2023.

Concernant la Zone 2 (zone occupée par la DEN, la DTER, la DRESS, la MITA et la DIRAA), Afin de rassurer les équipes sur l'occupation de certains bureaux au regard de la déformation du sol constatée, un relevé altimétrique et un diagnostic de structure ont été réalisés.

En avril 2021, le diagnostic de structure pose des conclusions similaires à celles de la zone 1 : défauts de planéité sans aucun risque pour les occupants liés à l'ancienneté des planchers et causés par les tassements issus du sol.

NB : Le bureau d'études conclut sur un phénomène de pente et non de fléchissement, c'est-à-dire que le bâtiment a bougé (pour des raisons diverses) mais n'a pas été sur-sollicité par des charges trop importantes.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé en avril 2021 a également identifié des travaux complémentaires à réaliser prioritairement :

- Reprise de la poutre située en façade arrière, source d'une fissure importante et d'un tassement des pierres,
- Renfort de la charpente au R+2 du bâtiment 1,
- Intervention sur les réseaux de descentes d'eaux pluviales,
- Reprise de joints de maçonneries.

Les travaux concernant les 3 derniers points se sont déroulés sur les mois d'octobre et novembre 2021 et n'ont pas occasionné de gêne pour les occupants.

Suite à la notification du marché en août 2022, une étude de maîtrise d'œuvre similaire à celle réalisée sur la zone 1 est en cours afin d'identifier les solutions techniques de reprise des planchers sur certaines zones ainsi que le traitement d'autres points singuliers des bâtiments. Commencées en septembre 2022, les études devaient se terminer à la fin du premier semestre 2023. Toutefois, l'étude de la structure va nécessiter pour certaines zones la dépose de faux plafonds notamment par des sondages « destructifs ». Ces sondages ont conduit à anticiper le déménagement de certaines équipes vers les sites du 67 Mail et de la Rue Pierre Lhermitte. De fait, l'organisation de ces déménagements avant l'été 2023 est venu prolonger le délai de réalisation des études qui se termineront à la fin de l'année 2023.

En effet, à la différence de celles réalisées en phase 1 dans des locaux vides en raison des mesures sanitaires, certaines actions ne pourront se programmer sur la zone 2 que dans des locaux vides. Les zones concernées par les sondages destructifs sont celles occupées par la DEN, la DRESS, la MITA (cf. espaces avec la mention « zones à ouvrir » sur le plan annexé).

Pour les autres zones en l'absence de sondages destructifs, et indépendamment de la déclinaison du schéma d'implantation des services régionaux, le déménagement éventuel sera fonction des conclusions des études menées par le MOE.

Présentation des opérations en cours et à venir

Concernant la Zone 2 (zone occupée par la DEN, la DTER, la DRESS, la DIRA, et la MITA), Suite aux opérations de déménagement réalisées entre le 12 et le 30 juin 2023, les sondages destructifs ont été programmés début juillet 2023.

Les études se poursuivent sur les immeubles 2 rue J. Verne et du 7 au 11 rue Delpech.

Les études préalables montrent, comme pour la phase 1, qu'il s'agit de bâtiments qui ont subi des multiples modifications au fil du temps, et en fonction de leur activité.

Ces bâtiments présentent les mêmes types de pathologie que ceux de la Zone 1 avec quelques désordres complémentaires portant sur les linteaux bois en façade, charpente et couverture, et dans les maçonneries de briques.

L'expérience de la phase 1 permet de confirmer que les déformations sont consécutives au tassement des murs porteurs en pans de bois, et aux modifications des caractéristiques des sols.

La remise à niveau portera sur les zones les plus déformées, et le devenir des emmarchements installés pour masquer certaines déformations sera étudié en fonction des possibilités.

Le bâtiment en fond de parcelle correspondant au 11 rue Delpech ne présente pas de déformations, et n'impliquera pas de travaux lourds.

Des travaux de réparation du portail d'entrée, situés à l'angle Verne-Delpech, et du mur de clôture sont prévus d'ici la fin de l'année.

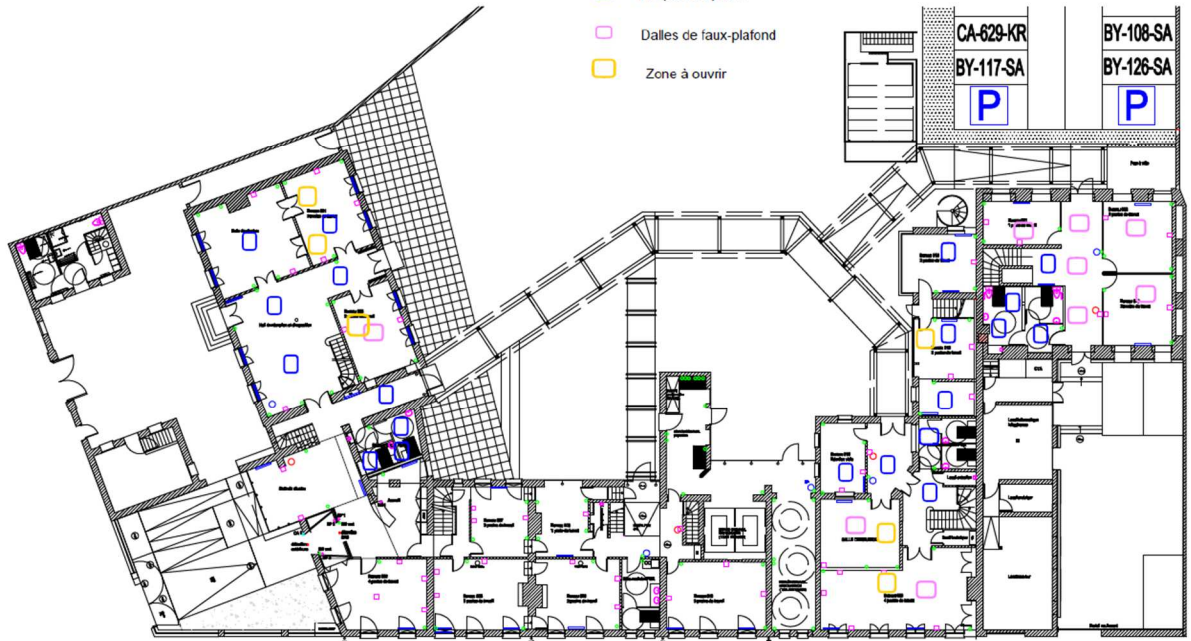
Concernant les travaux complémentaires préconisés dans le diagnostic d'avril 2021, il reste à réaliser la reprise de la poutre située en façade arrière, source d'une fissure et d'un tassement des pierres. La reprise sera effectuée lors des travaux de la Zone 2.

Les travaux commenceront au début au 2eme trimestre 2024 selon un ordonnancement qui sera fixé en fonction des résultats de l'étude. Leur durée est estimée à 10 mois avec au 1^{er} trimestre 2025.

Plan des sondages complémentaires

RDC Plafonds

-  Plaques de plâtre
-  Dalles de faux-plafond
-  Zone à ouvrir



1er étage plafonds

-  Plaques de plâtre
-  Dalles de faux-plafond
-  Zone à ouvrir

Saisissez du texte ici

